



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'EURE

Le Préfet

Évreux, le 5 octobre 2018

Monsieur le sénateur,

Vous avez appelé mon attention sur la prolifération des frelons asiatiques et souhaitez connaître les mesures que l'État va mettre en place contre le développement de ces insectes et concernant le financement de la destruction des nids dans l'Eure.

Je vous informe que les services de l'État, le conseil départemental et l'association des maires de l'Eure se sont réunis, le 2 octobre dernier, dans l'optique de mettre en place une organisation départementale contre le frelon asiatique, dont la lutte est organisée autour du groupement de défense sanitaire de l'Eure (GDS 27), de la fédération régionale de lutte contre les organismes nuisibles (FREDON) et du syndicat des apiculteurs.

Cette organisation visant à contrôler et à gérer les frelons asiatiques s'avère nécessaire. C'est dans ce contexte qu'un plan d'actions départemental est en cours de constitution.

Ainsi, la création d'un guichet unique pour recevoir et orienter les signalements de nids des insectes nuisibles pré-cités sera assuré par le GDS 27, qui capitalisera les données sur l'espèce, les nids et les interventions à l'échelle du département.

Par ailleurs, les entreprises détruisant les nids dans l'Eure seront recensées et une évaluation de leur niveau de formation, de leurs coûts et des prestations fournies réalisée.

S'agissant du financement de la destruction des nids de frelons asiatiques, l'exercice de la compétence n'induit pas une prise en charge spécifique, mais l'État va apporter son expertise pour chercher à éradiquer ces insectes en collaboration avec les autres acteurs de l'organisation départementale créée pour lutter contre leur prolifération. Ainsi, une réflexion va être menée sur ce sujet. De plus, une circulaire préfectorale sera adressée aux maires du département pour leur expliquer les démarches à accomplir en présence d'un nid sur le territoire communal.

Enfin, un arrêté préfectoral en application du décret relatif au contrôle et à la gestion de l'introduction et de la propagation de certaines espèces animales et végétales va encadrer les interventions de destruction de nids.

Telles sont les informations dont je souhaitais vous faire part sur ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le sénateur, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Hervé MAUREY
Sénateur de l'Eure
Palais du Luxembourg
15 rue de Vaugirard
75291 Paris cedex 06


Thierry COUDERT